



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 722-1

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 722-1 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement numéro 722 sur la constitution et la régie interne des comités et des tables consultatives afin notamment de modifier la composition du comité consultatif d'urbanisme

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 13 décembre 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière